lavery
Avocats

Maude Lafortune-Bélair

Avocate principale



Maude Lafortune-Bélair fait partie du groupe Litige du cabinet. Elle exerce dans les domaines de la responsabilité civile, de la responsabilité du fabricant et du vendeur, de la responsabilité professionnelle, de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants et de l'assurance de dommages.

Dans le cadre de sa pratique à l'égard de la responsabilité du fabricant et du vendeur, elle agit, directement ou par l'intermédiaire de leurs assureurs, à titre d'avocate de la défense pour le compte de fabricants, de fournisseurs et de vendeurs. Elle offre également des conseils en ce qui concerne les questions d'ordre stratégique et de gestion du risque.

Depuis le début de sa pratique, M^{e} Lafortune-Bélair a eu la responsabilité de plusieurs dossiers impliquant les plaideurs quérulents.

De plus, M^{e} Lafortune-Bélair a présenté des conférences sur divers sujets liés à l'assurance et à la responsabilité du fabricant.

Au cours de ses études universitaires, le nom de M^{e} Lafortune-Bélair a figuré sur la liste d'honneur du doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Mandats représentatifs

- Représente les fabricants dans le cadre de procédures alléguant des défauts de conception ou de fabrication
- Représente les intérêts des fabricants pour la mise en œuvre et la gestion de campagnes de rappel
- Représente les fabricants dans le cadre d'enquêtes du coroner
- Représente un assureur excédentaire dans le cadre d'un procès de très longue durée comportant divers problèmes techniques et plus de 750 demandeurs
- Représente les assureurs dans un important litige d'assurance portant sur la détermination du droit applicable aux polices d'assurance à l'égard de réclamations totalisant plus de 1,5 milliard de dollars
- Représente les professionnels, y compris les hôpitaux et les courtiers, devant le tribunal civil et dans le cadre d'enquêtes du coroner

Publications

- La *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation : êtes-vous prêts?*, Revue industrie et commerce, septembre 2011
- La *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation : êtes-vous prêts?*, Droit de savoir, Lavery, De Billy, juin 2011
- Immunité relative, irrecevabilité et quérulence : « Est-il suffisant d'alléguer la mauvaise foi? », Droit de savoir, Lavery, de Billy, M^{e} Marie-Andrée Gagnon et M^{e} Maude Lafortune-Bélair, mars 2010

Formation

- LL.B., Université de Montréal, 2007

Conseils et associations

- Association du Jeune Barreau de Montréal
- Association des femmes d'assurance de Montréal